



DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE

COMMUNE DE JOUQUES

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

SEANCE DU 12 AVRIL 2022

PROCES-VERBAL DE PROCES-VERBAL DE SEANCE

Etaient présents :

M. Eric GARCIN, le Maire et Président, Mme Joëlle JOUVIN Vice-Présidente, Martine AUSTRUY, Margaux BADROUILLARD, Elvira CASPERS, Valérie TORCOL et Claude NOBLE, élus municipaux, Béatrice BONGINI, Brigitte BONNIEL et Evelyne JUIGNET Représentantes de la Commune

Bon de pouvoir : Eliane BOYER donne procuration à Joëlle JOUVIN - Josiane DEMANGE donne procuration à Evelyne JUIGNET - Paulette PANSARD donne pouvoir à Brigitte BONNIEL et Paul CATHERINEAU donne procuration à Valérie TORCOL.

Était excusée : Joséphine SANTACROCE

Monsieur le Maire, Président de séance, constate que le quorum est réuni, et déclare la séance ouverte à 18h00.

Céline Staron est désignée Secrétaire de séance.

RAPPORT N°1

Objet : approbation du procès-verbal du conseil du 24 février 2022.

M. le Président demande si le compte-rendu appelle des remarques et/ou des corrections à apporter. Le compte-rendu est mis au vote pour approbation.

Il est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil d'administration du CCAS.

RAPPORT N°2

N°6_CCAS_2022 : DELIBERATION PORTANT SUR L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2021

Monsieur le Président expose devant les membres du Conseil d'Administration du CCAS, le compte de Gestion du Centre Communal d'Action Sociale de JOUQUES, pour l'exercice 2021, tel qu'établi par Monsieur le Percepteur, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Recettes :	17 000,00 euros
Dépenses :	10 500,20 euros

Le résultat consolidé de clôture s'établit à : + 6499,80 euros

Monsieur le Président soumet au vote des membres du Conseil d'Administration le Compte de Gestion de l'année 2021. Pour mémoire, le Compte de Gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes après validation par le Trésorier.

Le compte de gestion 2021 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil d'administration du CCAS.

RAPPORT N°3

N°7_CCAS_2021 : DELIBERATION PORTANT SUR L'APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2021

Monsieur le Président laisse la parole à Madame Joëlle Jouvin, Vice-Présidente, pour la présentation du Compte Administratif de l'année 2021. Ce dernier s'établit comme suit :

Résultat de fonctionnement 2021

Dépenses de fonctionnement :	10 611,08 €
Recettes de fonctionnement :	22 081 €

Résultat de fonctionnement 2021 : + 11 469,92 €

Excédent 2020 reporté : + 5 495,55 €.

Soit un excédent global de fonctionnement : 16 965,47 €.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Madame le Rapporteur indique que la section des dépenses de fonctionnement regroupe les dépenses de gestion courante du CCAS à savoir :

Le chapitre 011 - Charges à caractère général – contient notamment les frais liés à la documentation générale et technique (abonnement à l'UDCCAS et à l'UNCCAS), aux autres fournitures non stockées (biscuits offerts aux bénévoles du CCAS) et aux honoraires (prise en charge de la visite médicale pour une demande de tutelle).

Le chapitre 65 - Autres charges de gestion courante – contient les secours d'urgence (participation aux frais de cantine), les aides (achat de CAP, achat du logiciel social pour le CCAS, participation à un loyer, participation à l'aide aux leçons) :

Récapitulatif des dépenses réelles de fonctionnement Comparaison avec les exercices antérieurs.

Opérations	CA 2019	CA 2020	CA 2021
011 – charges à caractère général Dépenses de gestion courante	2 038,11 €	774,78 €	3 857,80 €
65 – Autre charges courantes	4 987,33 €	4 538,60 €	6 642,40
Total des dépenses réelles	7 025,44 €	5 313,38 €	10 500,20

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes du CCAS sont abondées par une subvention de la mairie, et dans une moindre mesure, par une subvention du département :

Le chapitre 74 - Dotations, subventions et participations – contient le montant de la subvention de la Commune (d'un montant de **6 000 euros**).

Récapitulatif des recettes réelles de fonctionnement Comparaison avec les exercices antérieurs

Opérations	CA 2019	CA 2020	CA 2021
74 – Dotations subvention	6 076,20 €	6 000 €	17 000€
77 – Autre charges courantes	150 €		
Total des recettes réelles	6 226,20 €	6 000 €	17 000 €

Le résultat de clôture reprend les réalisations de 2021 et les résultats des années antérieures. Le résultat final (+ 16 965,47 euros) est la somme du résultat de clôture cumulé.

Monsieur le Président, ayant désigné Madame Joëlle Jouvin, présidente de séance pour ce temps de présentation et de vote du compte administratif, quitte la salle. Madame le Rapporteur soumet au vote des membres du Conseil d'Administration le Compte Administratif qui fait apparaître un résultat excédentaire de 11 469,92 €, pour l'année 2021. Ce résultat sera cumulé aux résultats des exercices des années précédentes.

Le compte administratif 2021 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil d'administration du CCAS.

RAPPORT N°4

N°8_CCAS_2022 : DELIBERATION PORTANT SUR L'AFFECTION DES RESULTATS

Monsieur le Président, après avoir arrêté les comptes de l'exercice 2021 du Centre Communal d'Actions Sociale de JOUQUES, et par adoption du compte administratif, lit le résultat de ce dernier :

Un résultat cumulé de clôture excédentaire de : 16 965,47 euros.

Monsieur le Président soumet au vote des membres du Conseil d'Administration l'affectation des résultats qui reprend l'excédent des résultats des exercices antérieurs. Ce résultat sera ainsi reporté intégralement en section fonctionnement.

L'affectation des résultats est approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil d'administration du CCAS.

RAPPORT N°5

N°9_CCAS_2022 : DELIBERATION PORTANT SUR LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2022

Monsieur le Président expose devant le Conseil d'Administration du CCAS, le projet de Budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2022, dressé par lui et appuyé de tous les documents à le justifier.

Après avoir discuté du budget, chapitre par chapitre, article par article, le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, le budget primitif selon les modalités suivantes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 11	10 965,47 €
Chapitre 65	10 000 €
Total	20 965,47 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 74	4 000,00 €
Chapitre 77	0.00 €
Report des résultats	16 965,47 €
Total	20 965,47 €

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte le budget primitif du CCAS pour l'année 2022 à l'unanimité.

RAPPORT N°6

N°10_CCAS_2022 : PRISE EN CHARGE D'UNE DETTE PORTAGE REPAS

Le Conseil d'Administration doit délibérer sur une demande d'aide financière au paiement d'une dette portage de repas.

Après étude de la situation, Monsieur le Président propose que le CCAS aide à hauteur de 440,80 € cette personne.

Après débat, le Conseil d'Administration accorde, à l'unanimité, une aide de 440,80 € pour le paiement de cette dette portage de repas.

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence d'autres questions, la séance est levée à 20h00.

Monsieur le Maire-Président
Eric GARCIN,
Le 13 avril 2022

